

PPCR : ne pas signer ... ensemble !

Le gouvernement propose aux organisations syndicales un accord visant à la ratification du projet sur le parcours professionnel, les carrières et les rémunérations (PPCR).

Ce projet réaffirme l'importance de la Fonction Publique et le recrutement par concours. Il prévoit quelques augmentations salariales, en particulier pour les cadres C de la Fonction Publique, l'intégration d'une partie de l'indemnitaire dans le salaire lui-même et la création pour tous les cadres, pour lesquels il n'existe pas, d'un deuxième grade qui permettra de poursuivre l'évolution de la carrière. Toutes choses qui devraient satisfaire les syndicats et en particulier la FSU.

Ces apparentes avancées ne permettent pourtant pas de justifier la signature de ce texte.

En effet, dans la méthode comme sur le fond, cet accord n'est pas satisfaisant.

- le gouvernement installe un véritable chantage en affirmant que les décrets d'application ne seront discutés que par les organisations signataires. C'est une mise en cause de la représentativité syndicale, un dialogue social réduit à un « c'est ça ou rien » qui est inacceptable.
- Les mesures envisagées sont en fait très faibles, loin de rattraper les pertes passées et elles sont remises à plus tard, alors même que la situation politique de ces prochaines années ne garantit aucune pérennisation d'un quelconque accord ... c'est signer maintenant pour des augmentations, un jour, peut-être !
- Il n'y a pas de mise en cause de la politique du gel du point d'indice, politique que nous condamnons et subissons depuis 5 ans. Le texte précise : "Une négociation salariale se tiendra dès février 2016. Elle sera l'occasion d'examiner la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques". Gageons que la situation ne le permettra pas et que le dégel sera un leurre.
- L'accord prévoit pour les cadres A (enseignants par exemple) la création d'un super grade au mérite le GRAF (grade à accès fonctionnel), bref une promotion choisie par les chefs ! Le SNES lors de son dernier congrès s'est prononcé contre une telle création.

On est bien loin de la revendication de la FSU de reconstruction de l'ensemble de la grille indiciaire avec un acompte immédiat de 50 points additionnels. Pourtant la hausse des profits de 37% des entreprises du CAC40 en 2014 montre ce ne sont pas les richesses qui manquent mais leur répartition qui est injuste. Après des années de politiques austéritaires, la refonte des grilles et la revalorisation du point d'indice ne peuvent plus attendre.

Pour nous, il est évident que la FSU ne peut signer un tel texte. Mais il est nécessaire aussi de discuter avec l'ensemble des autres organisations syndicales, à commencer par CGT et Solidaires, que cette décision soit unitaire et intersyndicale. Ces organisations doivent en même temps organiser la mobilisation pour imposer un autre accord, en particulier par la préparation d'une véritable journée d'action contre l'austérité le 8 octobre.